



**Pour que
vivent
nos langues**

**“Droits linguistiques et cadre juridique :
où en est-on 4 ans après le vote de la loi Molac ?”**

Vendredi 24 octobre – 14 H 30 / 16 H 30

Chambre de Commerce et d'Industrie, Pays Basque (Bayonne)

14 h 20	Accueil des participant.es
14h30	Véronique Bertile, Maîtresse de conférences en droit public à l'université de Bordeaux, experte dans le domaine des langues dites “régionales” et du droit des territoires d'Outre-mer. Paul Molac, Député du Morbihan, rapporteur de la loi du 21 mai 2021, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite “Loi Molac” Max Brisson, Sénateur des Pyrénées-Atlantiques, co-rapporteur de la mission d'information sénatoriale sur l'évaluation de la loi du 21 mai 2021 François Marani, Cabinet d'avocats Coudray (Rennes), spécialisé en droit public, porteur du recours en plein contentieux pour inexécution par l'Etat de ses obligations tirées de la convention signée en mars 2022 avec la région Bretagne (“<i>Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie publique</i>”), dans le cadre juridique de la loi « Loi Molac » <u>Modératrices</u> : Claire Gago-Chidaine (coordinatrice Pour Que Vivent Nos Langues)
16h 00	Echanges avec la salle
16h30	Clôture de la Conférence